

# Essonne

# N° 343 Journal



## District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 9)

Annonces (p. 10)

Procès Verbaux (p. 11 à 17)



## DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

### Soirée des Champions Essonnien

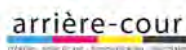
Le Président du District de l'Essonne de Football François **THISSERANT** et son Comité Directeur vous invite à venir célébrer votre réussite sportive lors de la saison écoulée, à l'occasion de la 1ère édition de la soirée des Champions Essonnien :

Vendredi 6 octobre 2017 à 19h30  
à l'hôtel Best Western L'Orée  
route de Montlhéry à Saulx les Chartreux



La 1ère édition de la **Soirée des Champions Essonnien** approche

À cette occasion et dans un soucis d'organisation, nous invitons l'ensemble des clubs conviés à nous faire part rapidement de leur présence. Pour cela, veuillez retourner le coupon-réponse, joint à votre invitation, soit par courrier au District de l'Essonne de Football - 52, rue du Mesnil - 91220 BRETIGNY SUR ORGE, soit par mail à : [comite.directeur@essonne.fff.fr](mailto:comite.directeur@essonne.fff.fr).



# Infos Clubs

## Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire et Elective

Le District de l'Essonne de Football organise son Assemblée Générale Ordinaire Elective et Extraordinaire le **samedi 30 septembre 2017** prochain à Brétigny Sur Orge, Salle Maison neuve.

L'accueil et l'émargement commenceront à 8h30.

Les documents officiels et la convocation ont été envoyés dans la messagerie officielle de vos clubs .

Vous trouverez l'Ordre Du Jour de l'Assemblée ainsi que le « pouvoir », en **cliquant ici**.

\*\*\*\*\*

## Groupes et Calendriers 2017-2018

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger le calendrier général 2017-2018.

Les dernières divisions U15/U17/U19 sont parues pour débiter la compétition les 30 septembre/1er octobre.

\*\*\*\*\*

## IMPORTANT LES REGLEMENTS 2017-2018 SONT EN LIGNE

Tous les règlements sportifs 2017-2018 (Championnats et Coupes) sont en ligne sur le site du district.

Rendez-vous dans la rubrique "DOCUMENTS" puis " STATUTS ET REGLEMENTS"

\*\*\*\*\*

## Critérium Féminin

Le samedi 30 septembre 2017 débute le Critérium Féminin de U9f à U16F.

## Infos Clubs

### A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F..

#### Illustrations :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via FOOT-CLUBS au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

\*\*\*\*\*

### Détections féminines U12F-U13F et U14F-U15F

En vue de préparer le centre de perfectionnement Féminin et les sélections départementales de la saison 2017-2018, une seconde journée de détection est organisée le 04 octobre 2017 au stade Jesse Owens à Chilly Mazarin..

Rendez-vous à 13h30 pour les U12F-U13F nées en 2006-2005 (fin prévue vers 16h)

Rendez-vous à 15h30 pour les U14F-U15F nées en 2004-2003 (fin prévue vers 18h)

ATTENTION : Sont concernées par cette détection les joueuses des clubs féminins ainsi que les joueuses évoluant en mixité.

\*\*\*\*\*

### Planning prévisionnel Technique saison 2017/2018

N'hésitez pas à télécharger le **planning** prévisionnel Technique pour la saison 2017/2018 (ce document est évolutif et sera mis à jour et publié pour information).

## Infos Clubs

### Consultation des décisions disciplinaires : rappel de la procédure

Depuis le 1er Juillet 2014, les décisions disciplinaires ne sont plus publiées sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Clubs – Sanctions »), que ce soit celui de la F.F.F., de la Ligue ou de votre District, cette modification étant imposée à la F.F.F. par la Commission Nationale Informatique et Libertés dans le cadre de la préservation des données personnelles des licenciés. Cette position de la C.N.I.L. a donc conduit à une refonte du système de consultation des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés.

Petit rappel de la procédure à suivre tant pour le club que pour le licencié :

#### **Pour le club**

Le club peut toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et celles des licenciés de ses adversaires.

#### . La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOT-CLUBS, rubriques « Compétitions – Dossier », puis cocher sur « Discipline officielle du club ». A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine. Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

#### . La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques « Compétitions – Dossier », puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné. Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

En outre, les procès-verbaux des Commissions disciplinaires sont mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques « Organisation - Procès-verbaux » (puis sélectionner le centre de gestion concerné).

#### **Pour le licencié**

Un licencié peut consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé « Mon Compte F.F.F. ». Pour les nouveaux licenciés et ceux n'ayant pas encore activé leur compte, figure sur le coupon attaché à leur licence un numéro d'activation pour l'ouverture de leur compte F.F.F. (accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés).

## Infos Clubs

### La purge des sanctions : cas des joueurs évoluant dans 2 pratiques

Conformément aux dispositions de l'article 226.6 des Règlements Généraux de la F.F.F., le joueur évoluant dans deux pratiques (Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir) doit purger :

. Exclusivement dans la pratique où elle a été prononcée, la sanction inférieure ou égale à 2 matches de suspension ferme ;

. Dans chacune des pratiques pour laquelle il est licencié, la sanction supérieure à 2 matches de suspension, même assortie en partie du sursis.

#### A titre d'exemples :

. Un joueur titulaire d'une double licence Libre/Futsal, sanctionné de 2 matches de suspension ferme en Futsal, pourra jouer dans une équipe Libre sans avoir à purger sa suspension avec la dite équipe Libre ;

. En revanche, un joueur titulaire d'une double licence Libre/Futsal, sanctionné de 3 matches de suspension dont 1 match avec sursis en Futsal, devra, s'il veut jouer dans son équipe Libre, purger sa suspension au regard du calendrier de cette équipe Libre, étant entendu que pour rejouer avec son équipe Futsal, il devra également purger sa suspension au regard du calendrier de cette équipe Futsal.

\*\*\*\*\*

### Les modifications réglementaires pour 2017/2018

Lors de ses réunions plénières des 26 Juin et 11 Juillet 2017, le Comité de Direction a adopté des modifications aux textes de la Ligue (Règlement Sportif Général et Règlements de certaines compétitions) qui sont applicables pour la présente saison. Cliquez sur les liens suivants pour prendre connaissance de ces modifications :

- **Modifications adoptées le 26 Juin 2017**
- **Modifications adoptées le 11 Juillet 2017**

Les Règlements ainsi modifiés figurent sur le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents » - « Règlements »).

\*\*\*\*\*

### CFF3 Module U17/19

Voici la situation des inscriptions pour le prochain module CFF3 U17/19 des 16 et 17 octobre 2017.

Actuellement 8 candidats validés sur 15, faute de candidats au 05 octobre 2017 dernier délai, cette formation risque d'être annulée, nombre minimum pour la formation : 15 candidats. envoyez nous votre certificat médical et le règlement de la formation rapidement.



## Tout savoir sur la licence assurance 2017/2018

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2017/2018 en consultant :

. **Le résumé des garanties souscrites** par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.

. **La notice d'information Responsabilité Civile** (contrat n°4035070H sous-crit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).

. **La notice d'information Individuelle Accident** (accord collectif n°980 A 18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, **une notice explicative** vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. **un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »** qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Pour toutes questions sur ces contrats (attestations, extensions de garanties, etc.)

**Nadia ESNABI - Tel. : 01 53 04 86 16 / Fax : 01 53 04 86 87**  
**E-Mail : [nadia.esnabi@grpmds.com](mailto:nadia.esnabi@grpmds.com) / [contact@grpmds.com](mailto:contact@grpmds.com)**  
**Mutuelle des Sportifs : 2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16**

## La présentation des licences

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

- Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

- Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

	Présentation des licences
Feuille de Match Informatisée	Sur la tablette du club recevant
Feuille de match papier	Sur Footclubs Compagnon OU Licences imprimées par le club sur papier SINON Présentation pièce d'identité avec photo + Demande de licence 2017/2018 ou Certi- ficat médical

## Infos Clubs

### Le Barème Disciplinaire applicable à compter de 2017/2018

Il est préalablement rappelé que l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 17 Mars 2017 a adopté :

- . Un nouveau Règlement Disciplinaire conforme au Règlement Disciplinaire type des Fédérations Sportives Agréées figurant à l'annexe I-6 du Code du Sport ;
- . Un nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence.

Après avoir pris connaissance du comparatif entre le nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence de la F.F.F. adopté le 17 Mars 2017, et ce-lui actuellement applicable à la Ligue (qui avait été aggravé dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Régional de Prévention), le Comité de Direction de la Ligue a adopté **un nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence**, lequel est applicable à compter de la saison 2017/2018 et ce, de façon permanente jusqu'à l'adoption d'un autre Barème.

\*\*\*\*\*

### Alerte clubs : pensez à consulter votre Footclubs

Il est impératif pour tous les clubs de consulter régulièrement son Footclubs afin de ne rater aucune information transmise par votre District, la Ligue ou la F.F.F.  
Pour cela, pensez également à vider votre boîte mail officiel pour pouvoir continuer de recevoir les informations.

Rappel : une boîte pleine n'est plus en mesure de recevoir de mail supplémentaire.

\*\*\*\*\*

### Ouverture de la 2ème session de formation Arbitres – Football à 11

Le District de l'Essonne de Football ouvre sa deuxième session de formation pour les arbitres de football à 11. À ce titre, veuillez trouver sur le site du district, le planning de formation initiale, ainsi que la fiche d'inscription, à retourner remplie au D.E.F avant le 18 octobre 2017.

\*\*\*\*\*

### COURS D'ARBITRAGE (FOOT ANIMATION)

Le district organise une 1ère session saison 2017/2018 de cours d'arbitrage (Foot Animation) de 14 à 15 ans.

Le mercredi 25 octobre 2017 de 09h00 à 17h00 et le jeudi 26 octobre 2017 de 14h00 à 17h00  
Veuillez trouver la fiche d'inscription sur le site di district et à nous la retourner.



# Infos Clubs

## Obligations d'encadrement technique des équipes

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs participant à certains championnats sont tenus d'utiliser les services d'éducateurs titulaires d'un certain niveau de diplôme et assurant l'encadrement technique de l'équipe tant à l'entraînement que lors des rencontres de Championnat.

Dans ce cadre-là, les clubs concernés doivent désigner, à l'aide de l'imprimé spécifique (**Football à 11** ou **Futsal**), l'éducateur responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement technique, avant le premier match de Championnat et, dans le même délai, munir l'éducateur concerné d'une Licence Technique, d'Educateur Fédéral ou d'Animateur Fédéral selon le cas.

Catégorie	Division	Diplôme minimum requis	Diplôme minimum requis Période transitoire (jusqu'à la fin de saison 2017/2018)	Dérivation		
				Conditions	Diplôme	Durée
Seniors	R1	B.E.F.	DEF	1/ Accession de l'équipe à la division 2/ L'Éducateur en charge de l'équipe est celui qui lui a permis l'accession	B.E.E.S.1 ou B.M.F.	Il n'est tant que l'éducateur a en charge l'équipe
Seniors	R2	B.E.F.	B.E.E.S.1		B.M.F.	
Seniors	R3	B.M.F.	Non concerné		A.S. Ou C.F.F.3	
Seniors	R4 D1	A.S. Ou C.F.F.3	Non concerné	1/ Accession de l'équipe au premier niveau soumis à l'obligation (exemple pour les Seniors, seules les équipes accédant au Département peuvent bénéficier d'une dérogation) 2/ L'Éducateur en charge de l'équipe est celui qui lui a permis l'accession	Initiateur 2 Ou Module Seniors du C.F.F.3	1 saison
Seniors Fém.	R1 F R2 F	A.S. Ou C.F.F.3	Non concerné		Initiateur 2 Ou Module Seniors du C.F.F.3	
U19 U17 U16	R1 R2 R3 D1	Initiateur 2 Ou C.F.F.3	Non concerné		Initiateur 1 Ou Module U17/U19 du C.F.F.3	
U15 U14	R1 R2 R3 D1	Initiateur 2 Ou C.F.F.2	Non concerné	Initiateur 1 Ou Module U15 du C.F.F.2		
Futsal	R1 R2 R3	Certificat Futsal Base – Module Perfectionnement	Non concerné	1/ Accession de l'équipe au R3 2/ L'Éducateur en charge de l'équipe est celui qui lui a permis l'accession	Certificat Futsal Base – Module Découverte	1 saison

# Annonces

## Le FCOV Vigneux recherche des éducateurs

Le FCOV Vigneux, club partenaire de l'ESTAC, avec ses écoles de football labellisées (masculine et féminine) recherche des éducateurs et des dirigeants pour compléter, enrichir son encadrement et garantir son développement (+ 650 licenciés) autour d'un projet sportif et éducatif commun. Toutes les propositions seront étudiées. Joignez Rémi au 06 12 40 33 61 après 19h.

\*\*\*\*\*

## Saint Michel Sports recrute des responsables U13 et U19

Le club de Saint Michel Sports recrute 1 responsable de catégorie U13 et 1 responsable de catégorie U19 de préférence diplômé.

Si vous êtes intéressé contactez le Président au 06 63 02 26 46

# Procès Verbal

- Football d'Entreprise et Football Diversifié
- Suivi des Compétitions
- Statuts et Règlements
- Foot Animation
- Terrains et Equipements

## Commission du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Membres : Mme LESUEUR, M. PASQUINI  
CD : M. PAREUX

### PV du 25 septembre 2017

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

#### MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; Il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

#### FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF). Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

#### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunit tous les lundis de 10h30 à 12h00. ♥

Le n° de tel est le 01 60 84 93 26

A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

#### MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

La Commission a le plaisir d'accueillir deux nouvelles inscriptions

- 
- ORSAY-BURES
- NEW TEAM 3
- PARTOUT'ATHIS

- VILLABE ES
- MYA FUTSAL ESSONNE 2

Il reste cependant toujours impossible actuellement d'organiser le Championnat Futsal.

La Commission demande à TOUS LES CLUBS DE L'ESSONNE (foot libre, foot entreprise et foot loisirs) qui seraient intéressés pour constituer une équipe futsal de se faire connaître TRES RAPIDEMENT afin de définir la forme de compétition à organiser : Championnat ou Challenge.

La Commission rappelle que dans ce cas, les joueurs concernés n'ont pas besoin de prendre une licence supplémentaire conformément aux statuts du football diversifié (article 6 – alinéa 3).

Prochaine réunion : 02 octobre 2017

# Procès Verbal

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme LEBLOND  
Membres : Mmes FORBIN, FRANCHET, IZARD,  
MM. BEAUJOUAN, EYL,  
Excusés : MM. BEZIA, BRUNIER, LE BOULC'H, RA-  
MACKERS  
CD : M. FORNARELLI

**PV du 26 septembre 2017**

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors et Jeunes, les CDM Excellence et les Vétérans Excellence sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

Les feuilles de matches des autres compétitions vous ont été adressées.

### FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en

semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

### DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

### PRESENTATION des LICENCES

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

. Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

. Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions sus-visées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

# Procès Verbal

## COUPES

### TIRAGE DES COUPES

**U15** : à jouer le samedi 7 octobre 2017 à 15h30  
Exempts : les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

**Vétérans** : à jouer le dimanche 8 octobre 2017 à 9h30  
Exempt : Vert le Grand

**+ 45 ans** : à jouer le dimanche 8 octobre 2017 à 9h30

**U17** : à jouer le dimanche 8 octobre 2017 à 13h00  
Exempt : les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

**Séniors District** : à jouer le dimanche 8 octobre 2017 à 15h00  
Exempts : Les Ulis + les clubs qualifiés en Coupe Séniors Essonne.

**Séniors Essonne** : à jouer le dimanche 8 octobre 2017 à 15h00  
Exempts : St Germain Saintry + les clubs qualifiés en Coupe de Paris et en Coupe de France.

Clubs présents au tirage : Arpajonnais, Limours-Angervilliers, St Eloi

Merci de vérifier dans votre Footclub le terrain qui a été précisé pour vos matches de coupes, si vous désirez le modifier merci de nous adresser un mail.

\*\*\*\*\*

### Courrier de Roinville :

Le stade de Malassis est interdit au public du 29 au 30 septembre 2017 à 8h00.

## INSTALLATIONS

### EPINAY SUR ORGE

Lecture du PV de la Commission Départementale des terrains et installations de ce jour.

La CDTIS accorde une dérogation pour le terrain synthétique du stade du Breuil en attente du classement par la CRTIF.

### BONDOUFLE

En raison des travaux sur le terrain annexe (construction d'un synthétique), le terrain en herbe est difficile d'accès pour des raisons de sécurité.

La Commission demande au club de trouver un terrain de repli et d'en aviser le District au plus vite.

## CALENDRIERS

### Seniors à 7 Féminin

Courrier de CEA Saclay

nous informant du désengagement de son équipe Féminine à 7. Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

### Courriel de Dourdan

nous informant du désengagement de son équipe Féminine à 7. Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

### Courriel d'Etampes

Nous confirmant l'engagement d'une équipe Féminine à 7. La Commission engage cette équipe dans la poule A en lieu et place de CEA Saclay.

### +55 ANS

#### Courriel de Plessis Paté

nous informant du désengagement de son équipe +55 ans. Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

### Vétérans

#### Courriel de Milly la Foret

nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D3/B

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

#### Courriel d'Etampes

nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/A

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

### U15

#### Courriel de Grigny FC

nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4/C

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

#### Courriel de Aigle Fertoise

Demandant l'engagement d'une deuxième équipe U15

La Commission l'engage en D4/A.

La rencontre du 30 septembre contre Ballainvilliers est reportée.

#### Courriel de Brunoy

Demandant l'engagement d'une troisième équipe U15

La Commission l'engage en D4/C.

La rencontre du 30 septembre contre Mennecy est reportée est reportée au 7 octobre 2017.

#### Courriel de Villiers sur Orge

Demandant l'engagement d'une équipe U15

La Commission l'engage en D4/D

Cette équipe est intégrée à la Coupe de l'Essonne

La rencontre du 30 septembre contre Vertois-Fontenay est reportée

### U17

#### Courriel de Villebon

nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4/A

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

#### Courriel de Bruyères

nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4/C

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

#### Courriel de Morangis Chilly

Demandant l'engagement d'une deuxième équipe U17

La Commission l'engage en D4/A

La rencontre du 1er octobre contre Saint Chéron est reportée



# Procès Verbal

## U19

### Courriel de Milly la Foret

nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3/B

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

### Courriel de Gif

nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D2/A

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

## HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### U15

#### Brunoy

Demandant que les rencontres à domicile de ses équipes U15 évoluant en D2/A et D3/B aient lieu à 17 h.

Compte tenu de l'horaire tardif, la Commission ne peut donner son accord ; il vous appartient de demander via Footclub à chacun de vos adversaires la modification d'horaires ainsi que pour les rencontres de l'équipe évoluant en D4/C, on ne peut pas imposer 12 h, nous vous rappelons les horaires de jeu sont 16 h l'été et 15 h 30 l'hiver.

#### Plessis Paté

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/C auront lieu à 14 h été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### Sermaise

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/B auront lieu à 16 h été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### Soisy sur Seine

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/D auront lieu à 14 h 30 été comme hiver au stade Marchand.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### SO Vertois

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/D auront lieu au stade municipal de Vert le Petit.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

### U17

#### Etampes

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/C auront lieu à 13 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### SO Vertois

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/A auront lieu à 14 h au stade municipal de Fontenay Vicomte.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

### VYC

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D2/B

auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

### U19

#### Etampes

Les rencontres à domicile de son équipe U19 évoluant en D1 auront lieu à 13 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### VYC

Les rencontres à domicile de son équipe U19 évoluant en D2/A auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

### +55 ANS

#### Ignny

Les rencontres à domicile auront lieu LE SAMEDI à 17 h

### Seniors à 7 Féminin

#### Arpajonnais

Les rencontres se dérouleront à Marolles.

#### Etampes

Les rencontres se dérouleront au stade Minier à 17 h 30.

#### SGSSP

Les rencontres se dérouleront au stade de Saint Germain les Corbeil à 15 h.

#### Vigneux

Les rencontres se dérouleront au stade de la Concorde (2) à 17 h.

## SENIORS A 7 FEMININ

### Match n° 20022987 du 30 septembre 2017

#### Wissous / VYC \* B

Demande de Wissous via Footclub pour jouer le 11 novembre.

La Commission ne peut donner son accord sans l'accord de votre adversaire.

La Commission maintient la rencontre à la date prévue.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### Demandes de changement de terrain via Footclub

Palaiseau / Verrières \* D1

Savigny / Les Ulis \* D2/B

VYC / Gif \* D4/A

MNVDB / Coudrasiens \* D5/A

Accord de la Commission.

### Match n° 19536779 du 1er octobre 2017

#### Mennecy / Boussy-Quincy \* D2/A

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 16 h.

Accord de la Commission.

### Match n° 19537433 du 17 septembre 2017

#### Mennecy / Angervilliers \* D4/B

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre, précisant le score de la rencontre : 3/2.

Courrier de Mennecy nous précisant le score de la rencontre : 3/2

La Commission entérine le score de la rencontre, soit 3/2 pour Mennecy.



# Procès Verbal

**Match n° 19537358 du 24 septembre 2017**  
**Boissy sous saint Yon / Coudrasiens \* D5/A**  
FMI non parvenue.

La Commission demande au club recevant la feuille de match pour sa réunion du 3 octobre (art. 44 du RSG du DEF) sous peine de match perdu.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non utilisation de la FMI.

## CHAMPIONNAT U15

### Demandes de changement de terrain via Footclub

Villabé / Palaiseau \* D3/B  
Vallées-Olainvil / Draveil \* D3/B  
Accord de la Commission.

**TI 72 h du 23 septembre à jouer le 21 octobre 2017**  
Villebon / Pays Limours \* D3/C

**Match n° 19523616 du 23 septembre 2017**  
**Mennecy / Paris FC \* D2/A**

FMI non parvenue.  
Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.  
Lecture de la feuille de match papier.  
La Commission enregistre le score de la rencontre : 9/2.  
De plus, la Commission inflige un 1er avertissement à Paris FC pour non utilisation de la FMI.

**Match n° 19522585 du 30 septembre 2017**  
**Montgeron / Epinay sur Orge \* D2/B**  
Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 16 h 30.  
Accord de la Commission.

**Match n° 19522762 du 30 septembre 2017**  
**Vallées-Olainvil / Draveil \* D3/B**  
Demande de Draveil via Footclub pour jouer à 14 h.  
La Commission ne peut donner son accord sans l'accord de votre adversaire.

**Match n° 19522847 du 23 septembre 2017**  
**Corbeil Essonnes / Savigny \* D3/C**  
Courriel de Corbeil Essonnes en date du 22 septembre 2017 à 18:22.  
Lecture du rapport de l'arbitre.  
La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

**Match n° 19522934 du 16 septembre 2017**  
**Janville Lardy / Coudrasiens \* D3/D**  
Reprise du dossier.  
Courrier de Coudrasiens.  
La Commission reste dans l'attente de la feuille de match et du rapport de Janville Lardy pour la non utilisation de la FMI.  
La Commission réitère sa demande sous peine de match perdu (art. 44 du RSG du DEF).

**Match n° 19522937 du 23 septembre 2017**  
**Etampes / Ris Orangis \* D3/D**  
FMI non parvenue.  
Lecture du courrier d'Etampes.  
La Commission demande un rapport circonstancié au club de Ris Orangis ainsi qu'à l'arbitre pour sa réunion du 3 octobre 2017.

**Match n° du 30 septembre 2017**  
**Gif / Sermaise-Saint Cyr \* D4/B**  
Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 16 h 30.

Accord de la Commission.

**Match n° du 30 septembre 2017**  
**Soisy sur Seine / Wissous \* D4/D**  
Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 13 h 30.  
Accord de la Commission.

**Match n° 19523483 du 30 septembre 2017**  
**Draveil / Villemoisson \* D4/F**  
Demande de Draveil via Footclub pour jouer à 14 h 30.  
La Commission ne peut donner son accord sans l'accord de votre adversaire.

## CHAMPIONNAT U17

**Demandes de changement de terrain via Footclub**  
MNVDB / Boissy sous saint Yon \* D4/A  
Accord de la Commission.

**Match n° 19541049 du 1er octobre 2017**  
**Paray / Igny \* D2/A**  
Demande de Paray via Footclub pour jouer à 15 h.  
La Commission ne peut donner son accord sans l'accord de votre adversaire.

**Match n° 19541320 du 1er octobre 2017**  
**Montgeron / Courcouronnes \* D3/B**  
Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 15 h.  
Accord de la Commission.

**Match n° 19541411 du 1er octobre 2017**  
**Savigny / Etampes \* D3/C**  
Accord des deux clubs via Footclub pour jouer le 22 octobre 2017 à 13 h.  
La Commission ne peut donner son accord sans un arrêté municipal de la mairie.  
La rencontre reste maintenue à la date de jeu.

## CHAMPIONNAT U19

**Demandes de changement de terrain via Footclub**  
Mennecy / Jeunesse Etampoise \* D3/A  
Palaiseau / Ballainvilliers \* D3/B  
Accord de la Commission.

**Match n° 19538753 du 1er octobre 2017**  
**Paray / Tremplin \* D1**  
Demande de Paray via Footclub pour jouer à 15 h.  
Refus du club de Tremplin, la rencontre est fixée à 13 h.

**+45 ANS**  
Demandes de changement de terrain via Footclub  
VYC / MNVDB \* E  
Mennecy / Coudrasiens \* E  
Accord de la Commission.  
TI 72 h du 24 septembre à jouer le 22 octobre 2017  
Cheptainville / Arpajonnais \* A

TI 72 h du 24 septembre à jouer à une date ultérieure  
Saclas Méréville / Ollainville \* F

**Match n° 19526349 du 12 novembre 2017**  
**SO Vertois / Villemoisson \* D**  
Demande de SO Vertois via Footclub pour jouer le 22 octobre.  
La Commission ne peut donner son accord sans l'accord de votre adversaire.





# Procès Verbal

## Match n° 19526195 du 17/09/2017 DRAVEIL / MILLY LA FORET \* SENIORS \* +45 ans/C

Réception du courrier du FC DRAVEIL.

Réception de la feuille de match de la rencontre citée en référence.

Concernant le courrier du FC Draveil, la commission invite ce club à se référer au RSG du DEF et du règlement des +45 ans, qui ont été mis à jour pour la saison 2017/2018.

Le Président

Patrick TRANSBERGER

*Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, D.MEE, S.AIME, P.MOUFLARD, C.VAN-DARD, M.BAKKOUCH, H.ELOUMAMI, J.FREDAL, S.DAUGUET, R.DIAZ CDFA : D.ROY  
CD : V.POLLET Excusé, C. SENSE

### PV du 25 septembre 2017

#### COURRIER DES CLUBS

##### U6/U7-U8/U9

FC VILLEMOSSE : Pris note de votre engagement d'une 3ème équipe en u8/u9

CO CHAMPLAN : Pris note de votre non organisation de plateau pour la saison 2017/2018

VILLEBON SF : Pris note de votre engagement d'une 4ème équipe pour la journée de rentrée

##### U10-U11

US SOISY/ECOLE : Journée de rentrée remis le 23/09/2017, clubs participants : Soisy/ec, Vert le G Coudraysien, Champcueil  
FC COURCOURONNES : Réponse téléphonique faite par D.Roy

ASL JANVILLE-LARDY : Pris note

TREMPLEIN FOOT : Modification faite sauf pour la J 1

AS OLLAINVILLE : Pris note de l'indisponibilité de votre terrain et que votre terrain de repli est à

Egly. S'il y a des problèmes, contactez le club adverse pour l'inversion des rencontres.

##### U12-U13

AS TIGERY /ES PLESSIS PATE : J1 du 30/09/2017 Poule J. Si le club recevant ne peut recevoir il doit aller chez le club visiteur ; contacter Plessis-Paté

BENFICA YERRES : Pris note du désengagement d'une équipe ; pour la 1ère phase vous restez dans la même poule mais vous jouerez avec 1 équipe ; contacter vos adversaires avant chaque rencontre

##### U10/U11-U12/U13

FC SERMAISE/US SOISY/EC. : Criterium J1. Accord de la commission pour jouer les rencontres le

30/09/2017 à Roinville s/Dourdan à 10h30

#### FEUILLES DE MATCH DE LA JOURNEE DE RENTREE

Les clubs sont priés de faire parvenir les feuilles au DEF le plus rapidement possible sous peine de sanction (amende)

## Commission Départementale des Terrains et Equipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membres : MM. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

### PV du 26 septembre 2017

#### Courrier du club d'Epinay sur orge :

La CDTIS accorde une dérogation pour le terrain synthétique du stade du Breuil NNI 912160102 à partir du 30 septembre 2017 et jusqu'à envoi du dossier par la mairie d'Epinay sur orge à la ligue de Paris pour classement du terrain par la CRTIS, transmis à la commission du suivi et organisation des compétitions

#### Ville de Saint Pierre du Perray :

MM. BERTHY Jean et GAUVIN Michel, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées pour un contrôle de l'éclairage au stade Juste FONTAINE, NNI 915730101 le 09 octobre à 20h30. La CDTIS demande à la ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle et l'en remercier.

Prochaine réunion le 3 octobre 2017 à 15h.